

FRUIT OF THE LOOM

N.B. : cette entreprise n'a pas répondu à notre questionnaire.

Marques : Brooks, Spalding, Fruit of the Loom, Funpals, Russell Athletic, Screen Stars et Underoos

Principaux pays de production : Bangladesh, Chine, Salvador, Inde, Indonésie, Mexique, Pakistan

Nombre de fournisseurs directs/sites de production : env. 400

LES EMPLOYÉES DES FOURNISSEURS PERÇOIVENT-ELLES UN SALAIRE VITAL ?

Aucune indication

APPROCHE DE L'ENTREPRISE POUR LE VERSEMENT D'UN SALAIRE VITAL :

Fruit of the Loom indique sur son site web qu'elle collabore avec le programme « Fair Compensation » de la FLA : « Lorsque la rémunération ne permet pas de couvrir les besoins fondamentaux des travailleuses tout en laissant un certain montant disponible, les fournisseurs collaboreront avec la Fair Labor Association pour prendre des mesures adéquates afin d'atteindre un niveau de rémunération permettant de subvenir aux besoins des travailleuses. »

COMMENTAIRE :

Fruit of the Loom s'est engagée à faire en sorte que les salaires des travailleuses soient suffisants pour couvrir leurs besoins fondamentaux. Mais rien ne prouve que l'entreprise ait une stratégie pour mettre cet engagement en pratique. Il semble jusqu'à présent que cette responsabilité soit rejetée sur les fournisseurs. Le programme de la FLA pour une juste rémunération peut certes donner à Fruit of the Loom des outils pour se faire une meilleure idée de l'écart entre les salaires versés et le niveau du salaire vital, mais un plan est toutefois nécessaire pour combler cet écart, en commençant par une adaptation des pratiques d'achat. Fruit of the Loom devrait garder à l'esprit que les initiatives volontaires n'apportent qu'une aide limitée et non une solution pour atteindre le niveau du salaire vital. L'entreprise devrait mettre en œuvre des accords juridiquement contraignants pouvant être signés avec des instances de représentation du personnel pour atteindre un salaire vital. Aucun progrès n'a été encore réalisé dans ce sens.



FRUIT OF THE LOOM®

Extrait de l'évaluation 2019. Toutes les réponses de l'entreprise sont présentées sur www.publiceye.ch/evaluation2019

Engagement en faveur du salaire vital (Indicateur 1.1.)	<input checked="" type="radio"/>
Publication de la liste de fournisseurs (Indicateur 4.1.)	<input checked="" type="radio"/>
Publication des données salariales (Indicateur 4.2.)	<input type="radio"/>
Stratégie concrète pour la mise en œuvre d'un salaire vital (Indicateur 5.1.)	<input type="radio"/>
Calendrier clair pour la mise en œuvre d'un salaire vital (Indicateur 5.2.)	<input type="radio"/>

non/aucune information en partie oui